

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Association Sur les bancs de l'école

Assemblée générale du 7 juillet 2022



« **Sur les bancs de l'école** »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44
www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08
SIRET 512 791 310 00026 – APE 88.99B

Fonctionnement de l'association

Le conseil d'administration

Le conseil est actuellement composé de **13 membres** qui ont été nommés ou renouvelés jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2024.

Trois membres ont démissionné en 2021 : Amanda Horeau, Linda Robache et Karine Pandevant.

Ont été nommés par le conseil d'administration du 8 juin 2022, en remplacement d'Amanda Horeau et Linda Robache : Lynda Sarfati et Gaetano Insalaco. Il est proposé à l'assemblée générale de ratifier ces nominations.

La démission de Karine Pandevant datant du 6 juillet 2022, cette dernière n'a pas encore été remplacée.

Les membres actuels du conseil sont donc Sophie Alzounies, Anne Bost, Jean-Martial Buisson, Justine Buisson, Véronique Charlot Foucault, Caroline Guillouet, Gaetano Insalaco, Alexandre Ouimet-Storrs, Lynda Sarfati, Isabelle Vincendeau, ainsi que les trois membres du bureau :

Jean-René Buisson président,
Elisabeth Riboud vice-présidente,
Mike Lahmi trésorier.

Anne BUISSON est membre d'honneur, invité permanent du conseil.

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois au cours de l'année 2021, les 8 avril et 13 décembre 2021.

Les adhérents de l'association

En 2021, l'association a compté **153 familles adhérentes**, représentant **256 membres** au total (146 femmes et 110 hommes), parmi lesquels :

- 120 familles bénéficiant de l'accompagnement de l'association (représentant 136 enfant suivis) ;
- 27 familles ayant adhéré ponctuellement (pour des bilans) ;
- 6 membres actifs.

« Sur les bancs de l'école »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44

www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08

SIRET 512 791 310 00026 – APE 8899B

A la date du 7 juillet 2022, l'association compte déjà **135 familles adhérentes**, représentant **240 membres** au total (132 femmes et 108 hommes), dont 114 familles bénéficiant de prises en charge et d'activités proposées par l'association (représentant 119 enfants ayant un suivi régulier), 14 membres ponctuels et 7 membres actifs. Tous les ans plusieurs dizaines de familles rejoignent l'association au mois de septembre, augmentant ainsi les effectifs des adhérents.

Les salariés

L'association compte 6 salariés :

- 3 à la Maison de Ted (Caroline Bourgue déléguée générale, Elodie Picard office manager recrutée en janvier 2022 et Zlata Bonev, chargée de communication en alternance depuis septembre 2020)
- 3 à l'Académie (Sabrina Tatem, directrice, Hassna Bencheikh, directrice adjointe et Solenn Nelta AVS collective).

L'association n'emploie plus aucun accompagnant scolaire en direct.

Les bénévoles

L'association peut s'appuyer sur le dévouement et l'engagement d'un grand nombre de bénévoles qui lui permettent de développer de nombreuses activités au sein de La Maison de TED : aide aux familles pour la constitution des dossiers MDPH, animation des ateliers avec les familles, organisation d'activités festives, etc. L'implication de ses bénévoles permet à l'association de proposer tous ces services dans le respect de ses statuts et du principe de gratuité.

D'autres bénévoles mettent leur savoir-faire professionnel et leur talent au service des actions de sensibilisation, de communication, de création d'évènements ou de levées de fonds menées par l'association.

Ces bénévoles sont en majorité des thérapeutes partenaires, des accompagnants, des parents eux-mêmes, premiers bénéficiaires des actions de l'association depuis sa création, qui s'engagent au service des nouvelles familles.

L'association a besoin chaque année de nouvelles forces vives et nous encourageons donc les parents qui auraient une compétence ou un peu de

temps à proposer à l'association, même ponctuellement, à ne pas hésiter à le faire.

Sans l'investissement et l'engagement de toutes ces personnes, rien ne serait possible. Nous les en remercions beaucoup au nom de l'association.

Activités de l'association

Le contexte sanitaire particulier

Après une année 2020 bien particulière et compliquée, l'année 2021 nous a permis de reprendre nos activités de manière plus régulière.

L'association a néanmoins dû établir toute l'année des protocoles sanitaires suivant les préconisations réglementaires, et fournir tous les équipements requis pour que les activités puissent s'exercer avec un maximum de sécurité (masques, gel hydroalcoolique, blouses, paravents, etc.)

Les cas positifs et contacts ont été répertoriés et les activités de la Maison de Ted et de Autism Friendly Académie ont pu être maintenues.

La scolarisation en milieu ordinaire

En 2021-2022, l'association a recruté, formé et supervisé 52 accompagnants scolaires, permettant à 52 enfants suivis à l'association d'être scolarisés avec un accompagnant :

- . 39 contrats avec le Rectorat de Paris (28 en 2020 = augmentation substantielle)
- . 11 contrats avec le Rectorat de Versailles
- . 2 contrats avec le Rectorat de Créteil (nouveau cette année)
- . 7 contrats en CESU (vs 15 en 2020 = en baisse)

Aujourd'hui, l'association est donc autorisée à intervenir dans tous les départements d'Ile de France, grâce aux conventionnements avec les Académies de Paris, Créteil, Versailles, qui regroupent l'ensemble des territoires franciliens.

L'association a notamment géré pour chacun de ces accompagnements :

- La sélection des candidats,

- Les relations avec les Rectorats pour l'embauche des candidats et la gestion de leur contrat,
- La création et l'organisation d'un dispositif complémentaire avec les familles,
- Les relations avec les établissements scolaires.

Une charte a pour cela été établie entre les familles et l'association et le coût pour les familles a été maintenu à 50 euros par mois, de septembre à juin (sur 10 mois), représentant une participation à l'ensemble de ces services.

Ce nouveau dispositif est un immense soulagement financier pour les familles et a permis de maintenir un accompagnement de grande qualité organisé par l'association. Cette dernière a noué des relations excellentes avec les Rectorats de Paris, Versailles et Créteil, permettant de faciliter de nombreuses démarches.

Les contraintes liées à ce nouveau statut résident uniquement dans l'impossibilité pour les AESH de travailler à domicile dans le cas où l'enfant ne pourrait se rendre à l'école ou que l'école ou la classe serait fermée, puisque les rectorats ont désormais tous validé que la formation des AESH par l'association les dispense de l'obligation de formation de 60h du rectorat.

La formation des accompagnants

Plusieurs formations se sont tenues en 2021/2022 sur des thématiques diversifiées :

- spécificités sensorielles des personnes avec TSA,
- bases de l'ABA,
- Fonctions exécutives et aménagements scolaires.

En outre, chacun des 52 accompagnants a bénéficié des **supervisions hebdomadaires** auprès des psychologues référentes. Ces séances constituent la base de notre dispositif. Les thérapeutes ont souhaité harmoniser ce dispositif à compter de la rentrée 2022, en prévoyant 1h30 de supervision pour tous les accompagnants (jusqu'alors il était prévu 1h pour les contrats de moins de 30h et 2h pour les plus de 30h, ce qui ne correspondait plus à la réalité de l'accompagnement par les psychologues superviseurs).

Le jour de la rentrée 2021, 100 % des accompagnants étaient à leur poste. L'année scolaire s'est globalement très bien déroulée malgré le contexte

sanitaire complexe, avec globalement très peu d'absences, pour la plupart liées au covid.

La prise en charge éducative à la Maison de Ted

En 2021, **huit thérapeutes partenaires** de l'association sont intervenus au sein de la Maison de Ted (3 psychologues, 1 orthophoniste, 2 psychomotriciens, 1 ergothérapeute et 1 art-thérapeute) :

- Les trois psychologues partenaires de l'association sont Vanessa Lagardère, Laura Balcells et Matthieu Orioli, ils assurent des séances de remédiation cognitive, groupes d'habiletés scolaires, rééducation de troubles alimentaires et forment l'équipe d'accompagnants scolaires qu'ils supervisent.
- Après le départ de Fanny Sidaner qui a déménagé à l'été 2021, une seule orthophoniste est intervenue en 2021-2022, Capucine Amand, qui a été remplacée par Valentine Pernod durant son congé maternité (de novembre 2021 à juin 2022). Elles ont augmenté leur temps de travail afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes des familles et ont travaillé chacune 4 jours ½ chacune par semaine.

Capucine reprendra son poste à la rentrée de septembre 2022 et une seconde orthophoniste rejoindra l'équipe à compter du 8 novembre 2022 : Marie-Hélène Jean. Elle a une expérience de plus de 10 ans, notamment avec des enfants et jeunes avec autisme.

- Les deux psychomotriciens sont Florent Legendre et Melody Kedadouche, ils se partagent un plein temps. Melody Kedadouche nous quitte cet été pour de nouveaux projets. Elle est remplacée par Laure Cavellier, ancienne stagiaire de l'association, qui connaît déjà bien une partie de l'équipe.
- Une ergothérapeute, Justine Barbosa, a débuté son activité en septembre 2019 et a très vite rempli son activité à mi-temps ; une art-thérapeute, Morgane Hugnet, propose des interventions depuis début 2020 et suit actuellement quelques enfants.

L'équipe sera donc au complet pour l'année 2022-2023 et nous sommes très heureux d'accueillir nos nouveaux thérapeutes partenaires !

Au cours de l'année 2021, 110 enfants ont été suivis régulièrement et une quinzaine d'enfants reçus en bilan.

Chaque semaine ont lieu à la Maison de Ted 185 prises en charge individuelles ou en groupe, 15 séances de supervision avec les AESH et 9 séances de supervision dans les établissements scolaires.

Les ateliers, la guidance familiale, l'aide administrative aux familles, l'information

Ces activités se sont poursuivies dans le cadre des restrictions liées au contexte sanitaire. Les **ateliers et cafés des parents** ont pu recommencer en présentiel depuis début 2022. Ils sont très appréciés des familles, à qui ils permettent d'échanger des conseils et de rencontrer d'autres familles.

En raison du contexte sanitaire, il n'a malheureusement pas été possible d'accueillir des enfants durant des journées complètes pendant les vacances scolaires pour des **semaines de découverte**. Si le contexte sanitaire le permet, nous proposerons à nouveau ce type d'activité à partir de la rentrée.

Plusieurs dizaines de familles ont été aidées par les bénévoles et les salariés de l'association pour constituer leurs **dossiers MDPH** et **régler des problèmes de scolarisation**.

En outre, l'association étant aujourd'hui très connue dans le milieu du handicap (notamment auprès du CRAIF, des MDPH et des associations), nous sommes amenés à fournir de **nombreux renseignements téléphoniques** à des familles qui nous contactent, et qui sont pour la plupart très démunies, et ne savent pas à qui s'adresser.

Près **d'un millier de mails** est traité chaque année, pour des nouvelles demandes (demandes de nouvelles familles, candidatures d'AESH, demandes de stages...) et pas moins de **500 appels téléphoniques** sur ces mêmes sujets. L'association effectue un gros travail d'information et de conseils sur toutes les questions liées à la scolarisation et à la prise en charge des enfants avec autisme.

Depuis quelques années, nous sommes contraints de refuser plusieurs centaines de demandes de nouvelles familles chaque année, notamment pour des nouveaux accompagnements scolaires.

Autism Friendly Académie

11 jeunes sont actuellement scolarisés à l'Académie (plusieurs inscriptions ont eu lieu en cours d'année scolaire) et plusieurs nouveaux jeunes sont d'ores et déjà inscrits pour la rentrée 2022.

Le projet d'ouverture d'un second groupe en septembre 2022 se concrétise puisque nous avons trouvé des nouveaux locaux ! Ils sont situés 52 rue Labrouste (au coin de la rue de Vouillé), à 10 mns à pied de la Maison de Ted. Au rez-de-chaussée, 200 m², aux normes ERP (établissement recevant du public) et PMR (personnes à mobilité réduite), qui pourront accueillir 2 groupes de 12 jeunes chacun.

Le bail vient d'être signé et des travaux d'aménagement ont commencé. L'ouverture se fera probablement mi-septembre / début octobre, en raison des délais d'approvisionnement plus longs en ce moment. Entre temps, nous trouverons une solution temporaire de quelques semaines pour compléter les locaux actuels.

Les activités sont assurées par :

- Sabrina Tatem, directrice de l'Académie, qui assure les enseignements fondamentaux, assistée de Solenn Nelta, AVS collective pour la 2^è année, et de plusieurs stagiaires se partageant un temps plein (afin d'avoir en permanence 2 personnes en plus de Sabrina Tatem) ; une seconde enseignante spécialisée est en cours de recrutement pour la rentrée, afin de prendre en charge le second groupe de jeunes ;
- Hassna Bencheikh, qui a remplacé Sabrina Tatem durant son congé maternité de février à juin 2021, est restée à temps partiel en qualité de directrice adjointe, pour aider au développement de l'Académie et à nouer des partenariats notamment avec des structures pouvant accueillir les jeunes en stage ;
- une équipe d'intervenants extérieurs, qui dispensent les ateliers préprofessionnels et adaptés :

Camille PERROT, pour l'atelier préprofessionnel d'informatique, programmation, robotique

Yadira DEFFRADAS et Morgane REY, pour l'atelier préprofessionnel de cuisine pâtisserie

Laure CHENY, pour l'atelier adapté d'arts visuels
Marie-Charlotte IZAMBART, pour l'atelier d'habiletés sociales.

Laure CHENY et Marie-Charlotte IZAMBART nous quittent et seront donc remplacées à la rentrée prochaine.

L'Académie est désormais reconnue :

- par toutes les MDPH d'Ile-de-France, et les familles peuvent ainsi bénéficier de compléments AEEH leur permettant de financer la plus grande majorité des frais de scolarité.
- Par Ile-de-France Mobilités, ce qui permet une prise en charge totalement gratuite du transport entre le domicile du jeune et l'Académie, qui est l'un des rares établissements hors contrat bénéficiant de ce dispositif.

Moyens d'action - Partenariats

Événements et mécénat privé

L'association a bénéficié de plusieurs événements importants en 2021 :

- Partenariat avec LG Electronics, dans le cadre du tournoi de golf d'Evian : LG Electronics a effectué une vente aux enchères de matériel dont les recettes ont entièrement été reversées à l'association; Le tournoi de golf a effectué un don complémentaire (100.000 € au total).
- Partenariat avec la Royal Bank of Canada, dans le cadre de la Course internationale pour les enfants : l'association a été choisie comme unique bénéficiaire en France de ce partenariat : ce partenariat a donné lieu à un don de la RBC et des dons des coureurs, ainsi qu'à une soirée « pizza party » coorganisée par l'association et l'équipe française de la RBC (60.000 € au total) ; ce partenariat est renouvelé pour 2022 et l'association a déjà reçu un don substantiel de RBC.
- Course des héros (peu de coureurs en 2021 : 7 personnes investies) 7.000 € récoltés. En 2022, 11 personnes se sont mobilisées et nous avons bénéficié du partenariat de l'équipe de Bouygues Bâtiment.
- Course « la trace nocturne » de Trouville : grâce à Isabelle Eckert, l'association a été choisie pour être seule bénéficiaire de cette course solidaire : 3.500 € versés.

- L'association a reçu de nombreux versements au titre de la taxe d'apprentissage, après avoir été reconnue éligible au versement du solde de 13% : 94.000 €. En 2022, les montants versés ont augmenté (environ 115.000 € au total).
- Les fondations Initiative Autisme et Cécile Barbier de La Serre continuent à soutenir les activités de l'association ;
- Nous avons également obtenu un mécénat nouveau de la CAF de Paris (25.000 €) qui a été renouvelé en 2022.

Les événements déjà réalisés ou prévus pour 2022 sont encore assez nombreux :

- Une très belle opération avec le groupe Mattel / Barbie a eu lieu début 2022 (50.000 € récoltés).
- L'arrondi à la caisse a été développé avec le Monoprix Beaugrenelle début 2022 (2.300 €). Nous avons bon espoir de pouvoir l'implanter dans d'autres magasins à l'automne.
- Un dîner de gala est programmé le 7 novembre 2022, au Pavillon Vendôme (le dernier gala a eu lieu en 2017).
- Une avant-première sera peut-être proposée également à l'automne.

Nous avons en obtenu un accord de soutien des Fondations Orange, Cécile Barbier de La Serre, Initiative Autisme et sollicité d'autres fondations (Engie, Société Générale, Fondation, pour l'Ecole...)

Le CCAH (comité d'action et de coordination handicap) et AG2R sont prêts à soutenir l'essaimage de la Maison de Ted par la création de nouvelles structures. Nous déplorons à cet égard le rejet de notre demande de subvention déposée pour la 2^{ème} année auprès de la Fondation la France s'engage, alors que nous étions encore cette année parvenus jusqu'à la sélection des finalistes.

Partenariats publics

Nous avons travaillé toute l'année sur le développement d'un financement des activités de l'association par les pouvoirs publics. Nous nous sommes appuyés sur un partenariat avec l'association le Moulin vert (devenu Hovia) et avons rencontré à plusieurs reprises la Délégation interministérielle à l'autisme, dirigée par Claire Compagnon, ainsi que les équipes de l'ARS (Agence régionale de santé).

La Délégation interministérielle à l'autisme a énoncé fermement son soutien aux activités de l'association, et demandé expressément à l'ARS de trouver un moyen de financer nos projets, au moins partiellement.

L'ARS refuse de financer, même sur des lignes provisoires, un projet qui ne soit pas porté par un établissement médico-social. Nous ne renonçons pas à cette possibilité (un rendez-vous a eu lieu récemment avec Davis Amiel, qui vient d'être élu député du 15^e, qui pourrait ouvrir des voies).

Structuration

En 2021, nous avons lancé deux chantiers nécessaires à la pérennisation de l'association :

- Une mesure de l'impact social des activités de l'association, par le cabinet Kimso : rapport rendu en mai 2022, montrant que les activités de l'association ont un impact social très important. Voici quelques chiffres significatifs :
 - *8,5/10 parents se disent satisfaits du dispositif Maison de Ted*
 - *Les 3 piliers de l'association selon les parents :*
 - o *85% : la formation et le suivi des AESH*
 - o *70% : l'animation et la coordination d'une équipe autour de l'enfant*
 - o *57% : la centralisation des services dans un même lieu*
 - *83% des parents affirment que l'accompagnement de l'association a eu un rôle dans le maintien en milieu scolaire ordinaire de leur enfant*
 - *78% des parents interrogés ont remarqué une amélioration des troubles du comportement grâce à l'accompagnement*
 - *94% des parents interrogés ont remarqué des évolutions concernant les capacités à communiquer de leur enfant*
- La label Idéas : label de qualité des associations, sur le plan de la gouvernance, comptable et juridique ; le diagnostic est terminé, il montre que l'association a déjà un mode de fonctionnement très structuré. Pour

obtenir le label, il nous faut encore mettre en place certaines procédures juridiques et comptables.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée d'approuver le projet associatif ci-joint ainsi que les modifications des statuts et du règlement intérieur, qui ont principalement pour objet de :

- Limiter la durée maximum des mandats de membres du conseil à 9 ans (sauf pour les membres fondateurs),
- Préciser que les membres du conseil ne peuvent pas être salariés et doivent informer le conseil de leurs autres fonctions d'administration ou de direction,
- Permettre la réunion de l'assemblée en visio-conférence (y compris en dehors d'un contexte sanitaire justifiant l'utilisation de ce procédé),
- Créer un comité d'audit interne,
- Rappeler que l'association établit et signe des chartes avec chacun de ses partenaires :
 - les familles adhérentes bénéficiaires des activités ;
 - Les membres du conseil et les bénévoles ;
 - Les accompagnants scolaires ;
 - Les thérapeutes partenaires.

Enfin, le mandat du commissaire aux comptes arrivant à expiration, il est proposé à l'assemblée de nommer un nouveau commissaire aux comptes : le cabinet SEC BURETTE qui nous a été présenté par un membre du conseil a accepté cette mission. Dans la mesure où c'est une personne morale qui est nommée titulaire, il n'est pas requis de nommer un suppléant.

Résolutions proposées à l'assemblée

Il est ainsi proposé à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire :

- d'approuver le présent rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tel qu'il vient d'être présenté ;
- d'approuver le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tel qu'il a été présenté ;

- d'approuver les comptes de l'année 2021, établis par le cabinet SEREC et contrôlés par le commissaire aux comptes de l'association, Julien Beyssac, tels qu'ils ont été présentés ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à 64.996 euros au compte report à nouveau, qui serait ainsi porté de 294.593 euros à 359.589 euros, compte-tenu d'une subvention de 17.695 euros affectée aux fonds associatifs ;
- de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de cet exercice ;
- de ratifier la nomination de Lynda Sarfati et Gaetano Insalaco en qualité de membres du conseil d'administration, pour la durée du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023 ;
- de nommer le cabinet SEC BURETTE en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans, se terminant lors de l'assemblée générale tenue au cours de l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'année 2027 ;
- d'approuver les modifications des statuts et du règlement intérieur proposées ;
- d'approuver le projet associatif tel que joint au présent rapport.